

## COMPTE RENDU SNUTEFE-FSU du CTR du 31 janvier 2014

Etaient présents :

**Administration :**

Serge Lopez, Président ;

Thierry Naudoux, Secrétaire Général ; Frédérique Henrion, Responsable RH ; Fabienne Burra, Secrétariat.

**Organisations syndicales :**

CGT (4 voix) ;

CFDT (2 voix) ;

FO (1 voix) ;

SNU (1 voix) ;

SUD (1 voix) ;

UNSA (1 voix).

En préambule, il a été demandé que le CTR se tienne à nouveau l'après-midi pour permettre aux OS de se réunir le matin et tenir compte de l'éloignement.

Monsieur LOPEZ prend note.

Sur la validation du CTR de novembre : il n'a pu être validé car non finalisé. Les OS trouvent le délai pour cette validation très long.

### **1. Plan régional de formation (PRF) :**

L'administration présente aux organisations syndicales le bilan du PRF 2013 et notamment les conséquences du transfert de l'organisation des formations vers le CIF de Bordeaux.

Sur le bilan, l'administration nous a indiqué que le budget de formation pour 2013 n'a pas été entièrement consommé du fait de l'annulation de certaines séquences de formations (nombre de participants insuffisant). Il nous est confirmé que cet argent a été redistribué sur d'autres lignes budgétaires. Il a été demandé des éléments sur la ventilation du « surplus ».

Sur la gestion des formations par le CIF de Bordeaux, le SNUTEFE-FSU a rappelé l'importance d'organiser le maximum de formations demandées par les agents et que parfois, certaines demandes de formation ont dû faire l'objet d'une justification très (ou trop) poussée pour obtenir la validation.

Pour préparer les besoins de 2014, des réunions ont été organisées au sein de chaque UT : rencontres entre les équipes de Direction, le CIF et Frédérique HENRION.

Le SNUTEFE-FSU demande s'il est prévu de prendre contact avec des agents. Nous avons essuyé un refus catégorique car une fiche est adressée à chaque agent et les remontées collectives se font par le biais des chefs de services.

Sur le projet du PRF 2014, nous notons de manière générale que le budget prévisionnel de formation s'élève à 113000€ pour un montant alloué de 100000€. Or sur ces 113000€ programmés, 65000€ sont consacrés à des formations imposées par le projet Ministère Fort. Le SNUTEFE-FSU a demandé à ce que la priorité soit donnée aux formations demandées par les agents. Le SNUTEFE-FSU a également demandé des explications sur les montants prévus pour des formations réalisées par des prestataires. Sur ce point, nous n'avons obtenu aucune information précise si ce n'est que le montant est calculé sur la base d'un forfait. Il nous a été indiqué que le choix des prestataires n'avait pas encore été fait.

## **VOTE SUR LE PRF 2014**

Contre : 4 CGT, 1 SUD

Abstention : 2 CFDT, 1 UNSA, 1 SNUTEFE-FSU

### **2. Projet d'organisation régionale Ministère Fort :**

Lors de ce CTR, Monsieur LOPEZ nous a présenté un power-point dont un certain nombre d'éléments a suscité débats et interrogations. Malgré nos demandes, aucune réponse concrète n'a pu être donnée aux organisations syndicales.

#### **a. Sur le nombre d'agents de contrôle :**

Dans le document transmis aux organisations syndicales, Monsieur LOPEZ a présenté les effectifs d'agents de contrôle département par département. A notre grande surprise, la conclusion est sans appel, le nombre d'agents de contrôle a significativement augmenté après le PMDIT et la fusion. En effet, notre administration nous annonce une augmentation de 100% des effectifs dans le 33, 83% dans le 47, 100% dans le 24, 83% dans le 40 et 125% dans le 64....

Mais non Monsieur LOPEZ la réalité n'est pas celle-ci !

En premier lieu, les chiffres présentés à savoir les effectifs physiques sont faux (ils l'étaient déjà au moment de la fusion). En second lieu, nous vous rappelons la règle de base « il ne faut pas additionner les choux et les carottes »! Vos chiffres ne tiennent pas compte du changement du périmètre de contrôle. Nous vous rappelons que depuis le PMDIT et la fusion, les agents de contrôle interviennent aussi bien dans les transports, dans l'agriculture mais également dans des entreprises en réseau autrefois exclues de notre champ de compétence (ERDF, La Poste, Pôle Emploi.....). Vous comparez donc des éléments qui ne sont pas comparables.

#### **b. Sur les redécoupages :**

Le SNUTEFE-FSU a demandé l'accès aux données CLAP (données utilisées pour procéder aux redécoupages des unités de contrôle puis des sections). **Monsieur LOPEZ a refusé de nous transmettre ces données, arguant du fait qu'elles étaient confidentielles !**

Malheureusement pour lui, nous avons eu accès à une partie de cette base et nous avons réaffirmé que les chiffres étaient faux. En effet, notamment sur les entreprises de plus de 50 salariés, un certain nombre d'entre elles se sont volatilisées. Nous avons indiqué que le nombre d'entreprises « disparues » étaient conséquentes.

Monsieur LOPEZ nous a demandé de faire remonter via nos DAT les erreurs !

Mais comment faire si nous n'avons pas la base de travail pour indiquer les oublis volontaires ou non !!!!!

Monsieur LOPEZ vous le garantit tout sera traité dans les groupes de travail... mais les groupes de travail, eux non plus n'auront pas accès à cette base de données ! On peut se demander ce qu'il y a à cacher dans cette base et comment les groupes de travail vont-ils rendre des conclusions !

Sur le nombre d'entreprises de moins de 10 salariés, nous notons que le DIRECCTE ne donne aucun élément chiffré (ex : nombre d'entreprises de – de 10 salariés par section) ! « La réponse est simple ». Selon le Direccte, ce nombre est considéré comme **volatile et non significatif**. Les agents apprécieront.

#### **c. les unités de contrôle régionales (UCR) :**

Monsieur LOPEZ nous a assuré que le lien entre les UCR et unité de contrôle territoriale (UCT) serait réglé par la rédaction d'une charte. Cette dernière ne nous a pas été présentée car elle doit être discutée dans les groupes de travail mais on nous promet de nous la transmettre.

Par ailleurs, le SNUTEFE-FSU a rappelé que l'alimentation de ces UCR (15 agents) se fera au détriment des UCT et des sections généralistes.

Là encore, selon M. LOPEZ, notre organisation syndicale ne comprend rien au projet et à la nécessité de spécialiser certains agents pour faire du meilleur travail.

#### **d. UCR amiante et les chefs de projet :**

Le document remis aux organisations syndicales fait état de la création d'une UCR amiante alimentée par du temps dédié d'agents en département.

Pour faire court, ce temps ne sera pas pris en compte dans la charge de travail « habituelle » de l'agent et dans le découpage des sections. De la même manière, le projet prévoit la création de différents chefs de projet : en amiante, en agriculture, pour des entreprises en réseau, dans les transports... Là encore, ces chefs de projet (encore des chefs !!!) auront cette fonction en plus du reste.

#### **e. Section agricole :**

Nous avons rappelé que notre organisation syndicale souhaitait la fusion totale (disparition des sections à prédominance agricole) pour enfin avoir uniquement des sections généralistes. Monsieur LOPEZ a refusé cette proposition.

La situation du Lot et Garonne a été évoquée pour demander la fusion totale dans ce département compte tenu des rapports extrêmement conflictuels avec une organisation patronale.

La question des agents MSA et notamment du reconventionnement a été soulevée par le SNUTEFE-FSU. Monsieur LOPEZ nous a indiqué que les négociations avec la MSA étaient en cours.

#### **f. Les secrétariats de section :**

Nous nous sommes opposés au ratio de 1 secrétaire pour 3 agents de contrôle. En effet, nous considérons que ce ratio ne permettra pas aux agents de faire leur travail dans de bonnes conditions.

Sur les nouvelles fonctions attribuées à ce personnel, le SNUTEFE-FSU a rappelé que ces agents ne pourraient pas tout faire. Mais ne nous inquiétons pas, Monsieur LOPEZ nous a affirmé que certaines tâches allaient naturellement disparaître (notamment le classement !!!).

De la même manière, sur l'évolution du métier de « secrétaire » vers « assistante de contrôle », nous avons expliqué que ce changement de métier n'était compensé par aucun élément de rémunération que ce soit en terme de versement de primes ou encore du passage des secrétaires en catégorie B « secrétaire administrative ». En effet, nous avons rappelé que dans nos services, beaucoup d'agents de catégorie C ne connaissent aucune évolution salariale en raison notamment du plafonnement des primes et qu'ils étaient laissés pour compte.

#### **g. Sur l'expérimentation :**

Et oui, nous avons eu l'heureuse surprise (sic !) de découvrir quelques jours avant la réunion du CTR que le power point avait été modifié pour intégrer la région Aquitaine en qualité d'expérimentateur.

Tout va donc se faire très très vite avec une affectation et une application dès le **1<sup>er</sup> mai 2014**. Encore une fois, les élus et les demandes des agents ne sont pas prises en considération. En effet, ce qui est important c'est d'aller vite peu importe les conséquences de cette réorganisation sur les conditions de travail des agents. Il faudra s'adapter coûte que coûte.

En conclusion, nous n'avons réussi à avoir aucune réponse à notre question que ce soit sur la gestion de la période transitoire de 10 ans ou sur les conditions de travail des agents.

Sur la période transitoire, Monsieur LOPEZ a seulement concédé que la charge de travail serait « importante les premières années mais que ce serait en soufflet »...

Les agents apprécieront : serrez les dents ! Un jour peut être que la situation s'améliorera ! Mais Monsieur LOPEZ ne sera a priori pas là pour voir les conséquences des décisions prises aujourd'hui.

Encore une fois, Monsieur LOPEZ s'est réfugié derrière la mise en place de groupes de travail. Les groupes de travail trouveront les réponses aux questions auxquelles les grands chefs de la direction n'ont pas réussi à trouver. C'est donc la quadrature du cercle.

#### **VOTE SUR LE SCHEMA REGIONAL DU PROJET MINISTERE FORT :**

**Contre :** 4 CGT / 1 SUD / 1 SNU / 2 CFDT (qui précise « en l'état actuel du projet »)

**Abstention :** 1 UNSA (qui précise « en l'état actuel du projet »).

### **3. Questions diverses :**

Thierry Naudoux a évoqué la situation de la décentralisation du FSE. Dans le cadre du transfert des missions, il est prévu que deux agents par région soit transférés sur la base du volontariat au Conseil Général. Ce transfert s'effectuerait sur la base d'une mise à disposition avec un droit d'option au bout de 2 ans.

Les affectations se feront au 1er juillet 2014 ou 2015. Un Question/Réponse devrait prochainement être transmis aux agents.